

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2016**

Convocation le 27 avril 2016

*L'an deux mille seize, le deux mai à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire des Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Roger Bourhoven, Dominique Colombo, Fabrice De Nardi, Daniel Hobmaier, Elisabeth Bousquet, Fabrice Redoules, Frédérique Boret, Sylvia Goulding, Sylvia Jouhanneau*

*Était absent : Rémy Soullignac, donne pouvoir à Roger Bourhoven.*

*Secrétaire de séance: Frédérique Boret.*

**CRÉATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE  
PRINCIPAL 1ERE CLASSE**

**Monsieur Le Maire informe l'assemblée:**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Contenu que l'adjoint technique principal de 2ème classe remplit les conditions pour être promu au grade supérieur d'adjoint technique principal de 1ère classe

**Monsieur Le Maire propose l'assemblée:**

La création d'un emploi d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet soit 20h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016;

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

**Vu** l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire réuni le 15 mars 2016,

**DÉCIDE :**

- d'adopter la proposition du Maire de créer un poste d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe ;
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Vote à l'unanimité des présents**

**Les Arques, le 2 mai 2016  
Le Maire, Jérôme Bonafous**

Fait et délibéré  
en séance publique, les jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 04/05/2016  
Le Maire, Jérôme Bonafous